

9144 - Le statut de la contraception consistant à obstruer la trompe de Fallope

La question

Je vais très prochainement mettre au monde mon 4e enfant après un accouchement par césarienne dû à mes problèmes de santé. Mes trois premiers accouchements se sont déroulés de la même manière.

Ma santé est en risque et des médecins m'ont conseillé de recourir à l'obstruction de la trompe de Fallope afin de ne plus avoir d'enfant. Est-ce permis ? J'espère recevoir votre conseil.

La réponse détaillée

Une question analogue a été posée à son éminence Cheikh al-Aziz ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde). Et voici sa réponse : « Il n'y a aucun mal à subir cette opération si les médecins estiment que l'accouchement lui portera préjudice et sous réserve du consentement de son mari. Allah le sait mieux.